

Renseignements importants

Acétaminophène est le nom générique du médicament commercialement offert sous les marques suivantes : Acet^{mc}, Atasol^{mc}, Tempra^{mc}, Tylenol^{mc} et autres marques maison. L'acétaminophène possède des propriétés analgésiques (diminue la douleur) et antipyrétiques (diminue la fièvre). Il ne possède pas de propriétés anti-inflammatoires. Bien qu'il s'agisse d'un médicament en vente libre, son utilisation dans les services de garde éducatifs doit respecter des critères rigoureux.

Le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (chapitre S-4.1.1, r. 2) prévoit que l'acétaminophène peut être administré à un enfant reçu par un prestataire de services de garde, sans qu'il ait obtenu au préalable une autorisation d'un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire, pourvu qu'il le soit conformément au présent protocole et que le parent y consente par écrit. Le parent doit déclarer toute allergie médicamenteuse connue à l'acétaminophène. En cas d'allergie, l'acétaminophène ne peut être administré à l'enfant par le service de garde. Pour qu'il soit possible d'administrer de l'acétaminophène à un enfant, son poids en kilogrammes doit être précisé au formulaire d'autorisation du présent protocole et revalidé minimalement tous les trois mois auprès des parents (initiales requises).

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, s'il ne signe pas le formulaire d'autorisation prévu au présent protocole, ce médicament ne pourra être administré à son enfant que si lui-même et un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire donnent leur autorisation par écrit.

Règles de base à respecter

Selon le présent protocole, l'acétaminophène peut être administré uniquement pour atténuer la fièvre. **Il ne peut pas être administré :**

- à des enfants de moins de 3 mois (la présence de fièvre à cet âge nécessite une consultation médicale);
- pour soulager la douleur (la présence de douleur nécessite une consultation médicale);
- pendant plus de 48 heures consécutives (2 jours);
- à des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les 4 heures précédentes.

Dans ces quatre cas, le protocole ne s'applique pas et des autorisations médicales et parentales écrites sont requises pour administrer l'acétaminophène.

On ne doit jamais administrer d'acétaminophène avant d'avoir mesuré la température d'un enfant à l'aide d'un thermomètre.

Le prestataire de services de garde peut avoir son propre contenant d'acétaminophène; la marque de commerce, la forme (ex. : suspension liquide) et la concentration (milligrammes / millilitres soit 80 mg / ml, 80 mg / 5 ml ou 160 mg / 5 ml) doivent alors être inscrites sur le formulaire d'autorisation.

Lorsqu'il se procure de l'acétaminophène à la pharmacie, le prestataire de services de garde doit prendre soin d'acheter un produit contenant uniquement de l'acétaminophène. Les produits qui combinent de l'acétaminophène et d'autres médicaments (décongestionnants, antitussifs ou expectorants) sont strictement interdits d'utilisation. On ne doit pas hésiter à demander conseil au pharmacien pour l'achat d'un format d'acétaminophène ayant la concentration optimale. Les marques maison d'acétaminophène vendues en pharmacie sont tout aussi efficaces que les marques d'origine.

Afin de minimiser le risque d'erreur, le prestataire de services de garde doit conserver une seule concentration d'acétaminophène liquide (80 mg / ml, 80 mg / 5 ml ou 160 mg / 5 ml). S'il reçoit seulement des enfants de moins de 18 mois, il est recommandé d'utiliser une concentration de 80 mg / ml. S'il reçoit seulement des enfants de plus de 18 mois, il est recommandé d'utiliser une concentration de 80 mg / 5 ml ou de 160 mg / 5 ml. Si le prestataire de services de garde reçoit des enfants de tous les groupes d'âge, il doit choisir et conserver une seule des trois concentrations disponibles (80 mg / ml, 80 mg / 5 ml ou 160 mg / 5 ml).

On doit privilégier l'utilisation de la forme liquide d'acétaminophène. Les comprimés sont à éviter puisqu'ils ne permettent pas un dosage précis, particulièrement chez les enfants de moins de 5 ans.

Le prestataire de services de garde doit s'assurer de ne conserver que des contenants d'acétaminophène ayant une date d'expiration valide. Les contenants d'acétaminophène périmés doivent être retournés à la pharmacie aux fins de destruction. Si ceux-ci ont été fournis par le parent, il doit les lui remettre.

Les contenants d'acétaminophène doivent être conservés dans un espace de rangement sous clé, hors de portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires, des produits toxiques et des produits d'entretien.

Il est strictement interdit d'utiliser des formulations d'acétaminophène pour adulte (comprimés de 500 mg et de 325 mg).

L'administration de l'acétaminophène doit être inscrite à la fiche d'administration des médicaments de chaque enfant. Le parent doit être informé le jour même du nombre d'administrations quotidiennes ainsi que des heures d'administration.

Ce qu'il faut savoir

QU'EST-CE QUE LA FIÈVRE?

On parle de fièvre lorsque la température du corps est plus élevée que la normale. Cette dernière peut cependant varier selon les enfants, la période de la journée, la température extérieure et le niveau d'activités. La consommation d'aliments chauds ou froids peut faire varier la prise de la température orale.

La valeur varie selon la voie utilisée pour la prise de la température.

COMMENT PRENDRE LA TEMPÉRATURE?

La seule façon de savoir si un enfant est fiévreux est de mesurer sa température. Celle-ci doit être vérifiée chaque fois que son état général est altéré (pleurs difficiles à apaiser, perte d'énergie, diminution de l'appétit, irritabilité, etc.) ou que des signes ou symptômes physiques (rougeurs aux joues, chaleur excessive de la peau, sueurs) permettent de soupçonner qu'il est fiévreux.

- La voie rectale est la méthode la plus fiable pour mesurer la température.
- La voie axillaire (aisselle) peut être utilisée comme première mesure mais n'est pas aussi précise que la voie rectale. Si la valeur mesurée est égale ou supérieure à 37,5 °C, on peut procéder à une deuxième prise de la température par voie rectale, pour confirmer que l'enfant fait de la fièvre.
- La voie orale est recommandée chez les enfants de plus de 5 ans qui collaborent.
- La voie tympanique (oreille) n'est pas recommandée, car elle est moins précise.
- Toujours utiliser un thermomètre numérique. Les thermomètres en verre et au mercure ne doivent pas être utilisés étant donné le risque de contamination et de toxicité s'ils se cassent.
- Ne pas utiliser de bandelettes thermosensibles (bandes que l'on applique sur le front ou les joues), car elles ne sont pas précises.

VALEURS À PARTIR DESQUELLES IL Y A PRÉSENCE DE FIÈVRE SELON LES VOIES UTILISÉES POUR UN ENFANT DE 3 MOIS ET PLUS

L'enfant de moins de 3 mois a de la fièvre si sa température rectale est plus élevée que 38,0°C. La prise de la température rectale est toujours à privilégier chez les moins de 3 mois. Voir section « [Règles de bases à respecter](#) ».

Âge	Méthode recommandée	Valeurs en degrés Celsius (°C) et en degrés Fahrenheit (°F)
3 mois à 5 ans	Rectale	38,5 °C et plus ou 101,3 °F et plus
	Axillaire (aisselle)	37,5 °C et plus ou 99,5 °F et plus
Plus de 5 ans	Orale	38 °C et plus ou 100,4 °F et plus
	Axillaire (aisselle)	37,5 °C et plus ou 99,5 °F et plus

QUELLES SONT LES ÉTAPES POUR PRENDRE LA TEMPÉRATURE?

1. Procéder à l'hygiène des mains avant et après la prise de température (voir la section « Hygiène des mains » dans le chapitre 4 du guide en Prévention et contrôle des infections en service de garde et écoles du Québec).
2. Déposer du gel lubrifiant ou un peu d'eau sur l'extrémité du thermomètre avant de prendre la température par voie rectale. Il est important d'utiliser un gel lubrifiant en format à usage unique. Les gros contenants ou les tubes à usage multiple sont proscrits afin d'éviter la contamination.
3. Toujours utiliser une gaine protectrice jetable qui couvre adéquatement le thermomètre. Un thermomètre et son boîtier réservé à chaque type de prise de température (rectale, buccale et axillaire) peuvent être utilisés pour plusieurs enfants, à la condition que les mesures de nettoyage et de désinfection recommandées soient strictement observées entre chaque usage, et ce, indépendamment de l'utilisation d'une gaine protectrice.
4. Attendre 20 minutes avant de prendre la température buccale après que l'enfant a bu ou mangé.
5. Ne jamais utiliser le même thermomètre pour prendre la température rectale et la température buccale.
6. Désinfecter adéquatement le thermomètre entre chaque usage et selon les recommandations de son fabricant.
7. Toujours respecter la durée indiquée selon le thermomètre utilisé pour prendre la température, car cette durée peut varier d'un thermomètre à l'autre.

Ce qu'il faut faire en présence de fièvre

Enfants de moins de 3 mois (température rectale plus élevée que 38,0°C)

- Prévenir immédiatement le parent et lui demander de venir chercher l'enfant;
- Administrer l'acétaminophène seulement si on a l'autorisation d'un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire et l'autorisation écrite du parent pour cet enfant;
- Habiller l'enfant confortablement et légèrement;
- Faire boire l'enfant plus souvent;
- Surveiller l'enfant et reprendre la température après 60 minutes, ou plus tôt, si son état général semble se détériorer;
- Si le parent ne peut venir chercher l'enfant, appeler les personnes désignées en cas d'urgence et si on ne peut les joindre, conduire l'enfant à l'urgence d'un centre hospitalier.

Enfants de 3 mois et plus (voir le tableau des valeurs)

- Prévenir le parent de l'état de l'enfant;
- Habiller l'enfant confortablement et légèrement;
- Faire boire l'enfant plus souvent;
- Administrer de l'acétaminophène selon la dose indiquée dans le tableau inclus dans le présent protocole et conformément à la section « Règles de bases à respecter »;
- Surveiller l'enfant et reprendre la température après 60 minutes, ou plus tôt, si son état général semble se détériorer;
- Si l'acétaminophène a été administré, prendre de nouveau la température une heure après son administration. Si la fièvre persiste ou que l'état général de l'enfant ne lui permet pas de suivre les activités de son groupe, exclure l'enfant du service de garde éducatif et demander au parent de venir le chercher. Si on ne peut pas le joindre, appeler les personnes désignées en cas d'urgence et si on ne peut les joindre, conduire l'enfant à l'urgence d'un centre hospitalier.

DÉTERMINATION DE LA DOSE D'ACÉTAMINOPHÈNE ET SON ADMINISTRATION

Les étapes d'administration de l'acétaminophène

- Vérifier le poids de l'enfant inscrit dans le présent protocole. Pour un traitement efficace, le poids, et non l'âge, doit déterminer la dose exacte. En cas de doute, valider le poids de l'enfant auprès du parent;
- Toujours expliquer à l'enfant avec des mots simples, adaptés à son âge, le lien entre son état, le médicament à prendre et le résultat escompté;
- Faire une hygiène des mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique avant de manipuler le médicament;
- Toujours vérifier :
 - le nom du produit sur le contenant, afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'acétaminophène;
 - la concentration d'acétaminophène (80 mg / ml, 80 mg / 5 ml ou 160 mg / 5 ml) inscrite sur le contenant du produit avant de déterminer la dose à administrer;
 - la date d'expiration du produit.
- Déterminer la dose à administrer à l'aide du tableau inclus dans le présent protocole;
- Ne jamais dépasser la dose indiquée dans le tableau inclus au présent protocole;
- Toujours mesurer avec précision, à l'aide d'une seringue orale graduée en millilitres ou d'un compte-gouttes gradué en millilitres, la dose d'acétaminophène sous forme liquide à administrer. On ne doit jamais utiliser de cuillère de cuisine. L'utilisation d'une seringue orale graduée en millilitres est particulièrement recommandée puisqu'elle permet de mesurer la dose avec une plus grande précision;
- Agiter le contenant d'acétaminophène avant de prélever la dose, s'il s'agit d'un produit sous forme liquide (en suspension);
- Une fois la dose mesurée à l'aide de la seringue orale graduée ou du compte-gouttes gradué, verser le médicament dans une cuillère graduée en millilitres ou un gobelet gradué en millilitres et l'administrer à l'enfant; il ne faut jamais mettre le compte-gouttes ou la seringue directement dans la bouche de l'enfant, sauf s'il s'agit d'un compte-gouttes ou d'une seringue à usage unique. La cuillère ou le gobelet utilisé doit être nettoyé et assaini après usage, si on souhaite la ou le réutiliser;
- Faire une hygiène des mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique après l'administration du médicament.

Ce qu'il faut faire en présence de fièvre (suite)

DOSES D'ACÉTAMINOPHÈNE À ADMINISTRER À UN ENFANT EN FONCTION DE SON POIDS

- La posologie indiquée est basée sur une dose maximale de 15 mg / kg / dose.
- On peut répéter la dose unitaire toutes les 4 à 6 heures.
- Il ne faut pas dépasser 5 doses par période de 24 heures.

Poids de l'enfant	Volume de médicament à administrer selon la concentration du produit à base d'acétaminophène		
Kilogrammes (kg)	80 mg / ml	80 mg / 5 ml	160 mg / 5 ml
4,3 – 5,3	0,8 ml	4 ml	2,0 ml
5,4 – 6,3	1,0 ml	5 ml	2,5 ml
6,4 – 7,4	1,2 ml	6 ml	3,0 ml
7,5 – 8,5	1,4 ml	7 ml	3,5 ml
8,6 – 9,5	1,6 ml	8 ml	4,0 ml
9,6 – 10,6	1,8 ml	9 ml	4,5 ml
10,7 – 11,7	2,0 ml	10 ml	5,0 ml
11,8 – 12,7	2,2 ml	11 ml	5,5 ml
12,8 – 13,8	2,4 ml	12 ml	6,0 ml
13,9 – 14,9	2,6 ml	13 ml	6,5 ml
15,0 – 15,9	2,8 ml	14 ml	7,0 ml
16,0 – 17,0	3,0 ml	15 ml	7,5 ml
17,1 – 18,1	3,2 ml	16 ml	8,0 ml
18,2 – 19,1	3,4 ml	17 ml	8,5 ml
19,2 – 20,2	3,6 ml	18 ml	9,0 ml
20,3 – 21,3	3,8 ml	19 ml	9,5 ml
21,4 – 22,3	4,0 ml	20 ml	10,0 ml
22,4 – 23,4	4,2 ml	21 ml	10,5 ml
23,5 – 24,5	4,4 ml	22 ml	11,0 ml
24,6 – 25,5	4,6 ml	23 ml	11,5 ml
25,6 – 26,6	4,8 ml	24 ml	12,0 ml
26,7 – 27,7	5,0 ml	25 ml	12,5 ml
27,8 – 28,7	5,2 ml	26 ml	13,0 ml
28,8 – 29,8	5,4 ml	27 ml	13,5 ml
29,9 – 30,9	5,6 ml	28 ml	14,0 ml
31,0 – 31,9	5,8 ml	29 ml	14,5 ml
32,0 – 33,0	6,0 ml	30 ml	15,0 ml
33,1 – 34,1	6,2 ml	31 ml	15,5 ml
34,2 – 35,1	6,4 ml	32 ml	16,0 ml

ERREURS D'ADMINISTRATION DE DOSES

Si l'on constate après son administration qu'une dose trop élevée d'acétaminophène a été administrée à un enfant, il est important de réagir rapidement. On doit immédiatement communiquer avec le Centre antipoison du Québec (1 800 463-5060) et suivre ses directives. On doit aviser le parent de l'enfant.

Mise en garde

L'IBUPROFÈNE (ADVIL^{MC}, MOTRIN^{MC} ET AUTRES MARQUES)

Il y a une grande distinction à faire entre l'acétaminophène et l'ibuprofène. L'ibuprofène ne doit jamais être donné à un enfant de moins de 6 mois.

Même si ces deux médicaments ont des propriétés permettant de soulager la fièvre, il est important de ne pas les confondre étant donné qu'ils n'appartiennent pas à la même classe de médicaments et n'agissent pas de la même manière. On ne peut en aucun cas remplacer l'acétaminophène par de l'ibuprofène pour l'application du présent protocole. Il faut donc être vigilant et ne jamais confondre l'ibuprofène et l'acétaminophène.

Il est à noter que ce protocole peut être appliqué tel quel même si l'enfant a reçu de l'ibuprofène à la maison avant d'arriver au service de garde éducatif, et ce, peu importe le temps écoulé. Il n'y a pas de contre-indication à donner de l'acétaminophène à un enfant qui a reçu de l'ibuprofène précédemment, puisque les deux médicaments n'agissent pas de la même façon.

AUTRES MÉDICAMENTS

Il existe de plus en plus de médicaments sur le marché contenant de l'acétaminophène en combinaison avec un autre produit pharmaceutique, ce qui nécessite une plus grande vigilance dans l'application du présent protocole. Par exemple, certains sirops contre la toux contiennent de l'acétaminophène.

Il est donc important qu'il y ait une bonne communication entre les parents et la personne autorisée à administrer l'acétaminophène. Celle-ci doit savoir quel médicament a été donné à l'enfant dans les 4 heures précédant son arrivée au service de garde éducatif et demander au parent s'il contenait de l'acétaminophène. Parallèlement, on doit informer le parent des doses et des heures d'administration d'acétaminophène qui ont eu lieu au service de garde éducatif. On doit se rappeler qu'il est toujours nécessaire de respecter un délai minimal de 4 heures entre deux administrations d'acétaminophène.



Important

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, s'il ne signe pas le formulaire d'autorisation, l'acétaminophène ne pourra être administré à son enfant à moins que lui-même et un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire ne donnent leur autorisation par écrit. Il peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant la durée d'application à la section prévue à cette fin.

Cette version révisée du Protocole pour l'administration d'acétaminophène dans les services de garde éducatifs à l'enfance a été élaborée avec la participation des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'information qu'il contient correspond à l'état des connaissances sur le sujet en 2024.

Autorisation

Nom du centre de la petite enfance, de la garderie, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial ainsi que de la personne qui l'assiste, selon le cas, ou de celle qui est désignée en application de l'article 81 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, s'il y a lieu :

☐ **A. J'autorise le prestataire** de service de garde éducatif susmentionné à fournir et à administrer à mon enfant l'acétaminophène vendu sous la marque commerciale : _____.

OU

☐ **B. Je fournirai moi-même** l'acétaminophène vendu sous la marque commerciale _____
et j'autorise le prestataire de service de garde éducatif susmentionné à l'administrer à mon enfant.

Durée de l'autorisation : _____

Identification de l'enfant

Nom et prénom de l'enfant : _____

Poids de l'enfant en kg	Date (année-mois-jour)	Initiales du parent

Poids de l'enfant en kg	Date (année-mois-jour)	Initiales du parent

Signature

Signature du parent : _____

Date de la signature (année-mois-jour) : _____